

## SA MISSION : L'EXCELLENCE

La désignation FRI est décernée par l'Institut canadien de l'immeuble (ICI). L'ICI est une association à but non lucratif qui se charge, depuis 1955, de l'établissement, du maintien, de la promotion et de l'avancement des normes professionnelles régissant l'exercice des professions liées à l'immobilier au Canada.

N'oubliez pas : Expérience, instruction, éthique, formation continue.

*Votre fellow de  
l'Institut canadien de  
l'immeuble, FRI - a  
tout ce qu'il faut.*

L'ICI offre un large éventail de cours et de titres reconnus et bien établis dans les domaines suivants :

- Vente et location
- Gestion immobilière
- Investissements et finances

Les cours et les programmes de l'ICI sont adaptés au marché immobilier d'aujourd'hui et vous donnent accès aux meilleures pratiques, ressources et outils pour vous permettre d'augmenter vos connaissances et d'exceller dans votre carrière.

Les cours de l'ICI sont les meilleurs de l'industrie et peuvent être suivis individuellement ou dans le cadre de nos programmes de titres.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la désignation FRI ou de l'organisme qui la décerne, communiquez avec l'Institut canadien l'immeuble.



Real Estate Institute of Canada  
Institut canadien de l'immeuble

208-5407 Eglinton Avenue West  
Toronto, ON M9C 5K6  
Tél. : 416.695.9000  
Numéro sans frais : 1 800 542-REIC (7342)  
Audifax : 416.695.7230  
Courriel : [infocentral@reic.com](mailto:infocentral@reic.com)  
Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, HNE



Real Estate Institute of Canada  
Institut canadien de l'immeuble

**EN OPTANT POUR UN FELLOW  
DE L'INSTITUT CANADIEN DE  
L'IMMEUBLE - FRI, VOUS  
FAITES LE BON CHOIX!**



# LA MARQUE DE DISTINCTION

## Fellow de l'Institut canadien de l'immeuble - FRI

De nombreux facteurs sont en jeu quand vous choisissez un professionnel de l'immobilier. Comment pouvez-vous être bien sûr d'avoir opté pour le meilleur qui soit?

Si vous avez fait appel aux services d'un fellow de l'Institut canadien de l'immeuble, c'est-à-dire un titulaire de la désignation FRI, vous pouvez être certain d'avoir choisi un professionnel réputé ayant atteint les plus hautes sphères d'expérience, de formation et d'intégrité professionnelle dans tout le secteur immobilier canadien d'aujourd'hui.

Décernée par l'Institut canadien de l'immeuble, la désignation FRI vous garantit que vous collaborez avec un professionnel de l'immobilier chevronné qui s'est donné pour mission de vous faire bénéficier du meilleur service qui soit.

Que vous transigiez avec des agents, courtiers, directeurs des ventes, directeurs généraux ou cadres du monde immobilier, une formation spécialisée des plus rigoureuse confère aux professionnels titulaires de la désignation FRI un avantage sur la concurrence quand il s'agit de satisfaire à vos besoins avec compétence, dévouement et intégrité.

Lorsque vous optez pour l'appui d'un fellow de l'Institut canadien de l'immeuble, vous choisissez un chef de file de l'industrie, qui :

- Compte plusieurs années d'expérience consacrées exclusivement à l'immobilier
- Connaît son métier dans ses moindres détails
- Se conforme à un code strict de conduite professionnelle
- S'est engagé à poursuivre sans répit son perfectionnement professionnel

### FRI : LE SUMMUM DE L'INDUSTRIE

La désignation FRI est la plus prestigieuse du milieu immobilier canadien.

Elle est une marque d'excellence que seule remporte l'élite, soit les meilleurs professionnels de l'immobilier, démontrant l'engagement le plus soutenu envers les normes les plus élevées de formation, d'expérience et de conduite professionnelle régissant l'industrie immobilière.

### COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE

*Votre FRI est un professionnel déterminé :*  
L'obtention de la désignation FRI n'a rien de facile. Il s'agit d'un processus exigeant, dans le cadre duquel les professionnels de l'immobilier doivent franchir avec succès une période de candidature allant d'un an à cinq ans.

*Votre FRI est un professionnel expérimenté :*  
Les candidats à la désignation FRI doivent posséder leur permis ou certificat d'agent ou de courtier et intervenir activement dans le milieu de l'immobilier. Ils doivent en outre compter plusieurs années d'expérience immobilière.

*Votre FRI est un véritable connaisseur :*  
Les candidats à la désignation FRI doivent suivre et réussir plusieurs cours en immobilier donnés par l'entremise de l'Institut canadien de l'immeuble et de diverses universités canadiennes. Ces cours portent, entre autres, sur l'éthique et la conduite professionnelle, l'analyse des investissements immobiliers, les comportements des consommateurs et la négociation et le processus de location.

*Votre FRI est un intervenant réputé et actif du monde immobilier :*  
Les candidats à la désignation FRI doivent s'affilier à leur section locale de l'Institut canadien de l'immeuble et se conformer pleinement au code d'éthique et de conduite professionnelle de l'ICI.

*Votre FRI est un professionnel engagé :*  
Afin de maintenir son admissibilité à la désignation FRI, le professionnel immobilier doit demeurer en règle auprès de sa section locale de l'ICI, respecter en tout temps les normes professionnelles dictées par l'Institut et combler constamment toutes les exigences du programme FRI en matière de formation continue.

